



GRILLE TARIFAIRE 2025

NOUVEL ADHÉRENT

La première année, par salarié (droit d'entrée) 26 € HT

Cotisation par salarié y-compris contrat apprenti 105 € HT

ENTREPRISE À ACTIVITÉ ANNUELLE, SAISONNIÈRE, SPORT PRO, GYMNASIQUE VOLONTAIRE

Calcul de la cotisation

Sans condition de temps de travail 105 € HT

Cotisation nouveau nom : tout salarié pris en charge par le service et non déclaré sur l'appel de cotisation, donne lieu à une facturation supplémentaire "nouveau nom". 105 € HT

Facturation supplémentaire pour absence : toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence. 105 € HT

Facturation d'office sans réponse à l'appel de cotisation dans les délais impartis, par salarié connu de notre service 135 € HT

Réadhésion par salarié suite radiation 26 € HT

INTÉRIMAIRES / INTERMITTENTS DU SPECTACLE / PRESTAMED

Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service 130 € HT

Facturation supplémentaire pour absence : toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence. 130 € HT

ENTREPRISES D'INSERTION

Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service 105 € HT

Facturation supplémentaire pour absence : toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence. 105 € HT

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Frais d'adhésion 26 € HT

Cotisation annuelle 105 € HT

AUTRES TYPES DE FACTURATION

Frais de recouvrement 20 %
de la créance